Les Catt'Mômes

Centre Socio-Éducatif

Siège : 3, Rue Jacqueline Auriol 57570 CATTENOM

Téléphone : 03.82.83.08.01 Courriel : secretariat@cattmomes.com Site Internet : www.cattmomes.fr



Cattenom, le 15 avril 2024

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour la rentrée **2024/2025** à l'accueil Périscolaire et aux Mercredis récréatifs de vos enfants démarrent dès à présent.

Le dossier d'inscription est disponible et téléchargeable sur notre site internet. Il devra être déposé, dûment rempli et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives en format papier sur le site d'accueil aux dates détaillées ci-dessous.

Site fréquenté	Dates de dépôt du dossier	
Beyren-lès-Sierck	Mardi 14 mai : 14h30-18h00	Jeudi 23 mai : 14h30-18h00
Breistroff-la-Grande	Vendredi 17 mai : 13h30-18h30	Jeudi 23 mai : 13h30-18h30
Cattenom	Mardi 14 mai : 14h30-18h00	Jeudi 16 mai : 14h30-18h00
Fixem	Jeudi 16 mai : 14h30-18h30	Vendredi 24 mai : 14h30-18h30
Gavisse	Lundi 13 mai : 14h30-18h30	Mardi 21 mai : 14h30-18h30
Mondorff	Vendredi 17 mai : 14h30-18h30	Mardi 21 mai : 14h30-18h30
Puttelange-lès-Thionville	Mardi 14 mai : 14h30-18h30	Jeudi 16 mai : 14h30-18h30
Rodemack	Lundi 13 mai : 14h30-18h30	Jeudi 16 mai : 14h30-18h30

Tout dossier incomplet (signature ou justificatif manquant) sera refusé.

Le dossier d'inscription se compose :

→ D'une fiche d'inscription recto verso à compléter et à signer, incluant les informations qui vous concernent ainsi que les modes prévisionnels d'inscriptions que vous souhaitez pour votre enfant (périscolaire et mercredis récréatifs).

La fiche d'inscription est nécessaire pour évaluer les effectifs prévisionnels d'enfants à la rentrée (et donc le nombre d'animateurs nécessaires au bon accueil de vos enfants). Il y aura lieu de renseigner votre planning d'inscription sur votre portail famille Bel Ami dès que celui-ci aura été activé pour l'année scolaire 2024-2025.

- → D'une fiche sanitaire de liaison par enfant (recto verso) à compléter et à signer.
- → D'une fiche d'autorisations parentales à compléter et à signer.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et le respect du règlement des adhérents (disponible sur notre site internet et dans les différents sites de l'association).

Pour toute résiliation d'une inscription régulière, un courrier de justification (déménagement, perte d'emploi ...) devra parvenir au Président de l'association un mois avant ladite annulation. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, les deux premiers mois seront facturés selon le mode d'accueil initialement prévu.

Après avoir réceptionné votre dossier complété, et une fois l'absence d'impayés constatée, nous vous ouvrirons l'accès au portail pour la saison 2024/2025 qui vous permettra d'inscrire vos enfants. Pour les nouveaux adhérents, un lien de connexion vous sera envoyé à réception du dossier.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de bien vouloir accepter Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Magalie PEDRAZANI